

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme GEUBELLE - DEMUYNCK demeurant Avenue des Tarins 3 à 1301 Bierges.

Le terrain concerné est situé Avenue des Tarins, 3 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section B n°241L.

Le projet consiste en la transformation et l'extension d'une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- Modification des baies en façade avant ;
- Réalisation de deux lucarnes en façade arrière ;
- Modification des revêtements de façades ;
- Réaménagement des espaces intérieurs ;
- Extension du rez-de-chaussée, volume d'un niveau à toiture plate, implantée en façade avant droite.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ;

Considérant que le projet est en écart au permis d'urbanisation n°67/33L BIERGES concernant les prescriptions urbanistiques suivantes :

- 6°) Matériaux b) de toiture : les toitures seront de type à versants inclinés de 25° à 50°. Elles seront exécutées en tuiles mates ou engobées (rouges ou noires) en ardoises naturelles ou artificielles en asbeste ciment de même coloration et format. -> les toitures de l'extension du garage et de l'agrandissement du volume en façade avant sont à toiture plate ;
- 7°) Un bâtiment annexe est autorisé par parcelle pour autant qu'il soit implanté dans la zone réservée aux constructions, que son architecture soit similaire et les matériaux utilisés identiques à ceux de la construction principale -> le volume projeté est en dehors de cette zone d'environ 0,10 mètre sur la partie gauche ;
- 7°) § 1. superficie maximale de 50 m² -> que l'extension du garage représente 53,69m².

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17/08/2026 au 31/08/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 31 juillet 2027